

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 1^{er} mars 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 23 février 2023

Début de séance : 18 h 15

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (85) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents (5) : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (9) : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; DUFOUR Christiane à BAILLY Hervé ; GROSDIDIER Jean Charles à LONG Grégoire ; GUERIN Jean Luc à GIROD Franck ; HALBOURG Bertrand à PIETRIGA Guy ; PANISSET Marilynne à CHATOT Patrick ; PAIN Michel à BRUNET Hervé.

Excusés : CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESSECHE Anne.

Absents : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PIERREL Stéphane.

Secrétaire de séance : GIROD Franck.

Le quorum est atteint avec 85 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 99 suffrages exprimés (9 pouvoirs ont été donnés), soit 17 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 Décembre 2022](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

4. [FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2023.

DE SE FIXER comme objectif d'augmenter les taux de fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur le taux de cotisation foncière des entreprises, conformément à la délibération prise le 8 septembre 2022.

DE SE FIXER comme objectif de conserver un encours de dette constant équivalent à l'encours au 1^{er} janvier 2023.

D'OPERER un arbitrage sur les investissements au cours de la construction du budget afin de respecter les objectifs énoncés précédemment.

D'AJUSTER les tarifs selon le taux d'inflation en fonction de sa variation annuelle.

DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires établi avec toutes les modalités énoncées.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. [ASSAINISSEMENT - Engagement de Terre d'Émeraude Communauté à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement en vigueur](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'engagement de Terre d'Émeraude Communauté à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement en vigueur pour tous les travaux d'assainissement en cours et futurs sur l'ensemble du territoire communautaire.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. [AIE - modification du règlement d'intervention régional](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention d'autorisation en matière d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et les EPCI,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du bureau Communautaire.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

7. [DOMAINES ET PATRIMOINE - vente de la Ferme des Perris](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la demande de rachat anticipé du crédit-bail octroyé à l'EARL des Perris,

DE VALIDER le prix de vente à 43 059,60€HT selon les conditions fixées dans le crédit-bail,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE CHARGER Maître Meynial-Desmare, notaire à Arinthod, de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. [ZAE Arinthod La Forêt - vente de la parcelle ZK 262](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la vente de la parcelle cadastrée ZK n° 262 d'une superficie de 7731m² à la société La Société Civile Immobilière de La Valouse 2023, domiciliée 901 rue de l'Ange 01100 BELLIGNAT, représentée par M. Fabrice ZIGGIOTTO ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 2,50€ HT le m².

DE DIRE que les recettes sont inscrites au budget 2023,

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARE, notaire à Arinthod, de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

9. ZAE Les Quarrés - Autorisation de défrichement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer la demande de défrichement pour les parcelles boisées de la future zone d'activités économiques Les Quarrés à Moirans-en-Montagne.

D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet et à signer tout document relatif à celles-ci,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

10. MOBILITE – Mise à disposition et tarification pour le service autopartage Lyvia

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER la mise à disposition au PNR HJ du véhicule électrique (Renault Zoé) basé à Moirans-en-Montagne pour l'exploitation du service d'autopartage ;

D'APPROUVER la signature de la convention de mise à disposition « Véhicule en autopartage » avec le PNR du Haut-Jura ;

D'ADOPTER la tarification du service d'autopartage comme suit :

| Formule | Composante « distance » | | Composante « temps » |
|-----------------|-------------------------|----------------|----------------------|
| | Moins de 200 km | Plus de 200 km | |
| Avec abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 2 € / h |
| Sans abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 4 € / h |

4

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget, chapitres 611 (dépenses), 7088 et 7477 (recettes),

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. MOBILITE – Mise à disposition, gestion et tarification de la borne de recharge Lyvia

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER la mise à disposition au PNR HJ de la borne de recharge installée à Moirans-en-Montagne ;

D'APPROUVER la signature de la convention de mise à disposition « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » avec le PNR du Haut-Jura ;

D'APPROUVER la signature du contrat de gestion avec l'opérateur FRESHMILE ;

D'ADOPTER la tarification du service de recharge à la borne de Moirans-en-Montagne comme suit :

| Composante « énergie » | Composante « temps » |
|------------------------|-----------------------------------|
| 0,25 € par kWh | 0,025 € par minute |
| | 0,075 € par minute après 2 heures |
| | Gratuite entre 23h et 7h |

DE DIRE que ces tarifs pourront faire l'objet d'un réexamen à venir pour prendre en compte l'augmentation récente du coût de l'électricité,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget, chapitres 60612 (dépenses) et 7088 (recettes),

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

12. Secteur Jeunes TEC – Tarifs séjour Hiver 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation du séjour pour le secteur jeunes de Terre d'Émeraude Communauté comme présenté ci-dessous :

| Tranches de revenus | - Camp Secteur jeunes du 6 au 10 février 2023 |
|---------------------|-----------------------------------------------|
| Moins de 650€ | 252 euros |
| 651 à 1 500€ | 272 euros |
| 1 501€ à 2 500€ | 292 euros |
| 2 501€ à 3 500€ | 312 euros |
| 3 501€ à 4 499€ | 332 euros |
| Plus de 4 500€ | 352 euros |

5

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. petite enfance – tarifs crèches 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'ensemble des crèches, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Plancher : 754,16 euros
- Plafond : 6 000 euros

| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4,5,6 ou 7 enfants | 8 enfants et plus |
|----------------------------------|----------|-----------|-----------|--------------------|-------------------|
| Taux d'effort horaire | 0,0610% | 0,0516% | 0,0413% | 0,0310% | 0,0206% |
| Participation familiale plancher | 0,46 € | 0,39 € | 0,31 € | 0,23 € | 0,15 € |
| Participation familiale plafond | 3,71 € | 3,10 € | 2,48 € | 1,86 € | 1,24 € |

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

14. ESPACE PARTAGÉ – VAL SURAN – convention de financement

6

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la convention de financement définissant les rôles de la Communauté de Communes et de la Commune de Val Suran dans le cadre du projet d'espace partagé.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants à signer tout document relatif à cette opération ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette opération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

15. ESPACE PARTAGÉ – Arinthod – achat de la parcelle G905

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUERIR la parcelle ZK225, propriété de la Commune d'Arinthod, pour un montant d'un euro symbolique.

DE CHARGER Maître Meynial-Desmare, notaire à Arinthod, de procéder à l'acte de vente, précisant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **99 votants – 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

16. CIAS – Modification des représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du CIAS de Terre d'Émeraude Communauté

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER, au scrutin de liste, les membres suivants pour représenter le conseil communautaire au sein du CIAS :

- Eddy LUSSIANNA
- Célestin CAPELLI
- Denis MOREL
- Marie-Claire CLOSCAVET
- Alain MOREL
- Sandrine GAUTHIER-PACOUD
- Josiane ETCHEGARAY
- Françoise GRAS
- Bernard RUDE
- Maryline PANISSET
- Robert PARIS
- Marcel BRIDE

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **99 votants – 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

7

17. GYMNASSE ARINTHOD – Convention de fonctionnement entre Terre d'Émeraude Communauté, le Collège Xavier Bichat et le Département du jura

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes convention-cadre à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté, le Collège Xavier Bichat et le Département du jura.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **99 votants – 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

18. OFFICE DE TOURISME – Demande de classement en catégorie I

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet du Jura le classement de l'Office de Tourisme intercommunal Terre d'Émeraude Tourisme en catégorie I.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette décision.

20h00 Départ de Madame REYDELLET DELORME Emmanuelle

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. SICTOM de Lons le Saunier – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER les délégués suivants pour la Commune de Nancuisse au SICTOM de Lons le Saunier :

| | | |
|----------|---------------------------|------------------------------------|
| NANCUISE | FIEUX Henri-Didier | 171 rue de l'école 39270 NANCUISE |
| | HALBOURG Bertrand | 47 rue des pêcheurs 39270 NANCUISE |

DE PRÉCISER que les représentants des autres communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

20. SYDOM DU JURA – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER Monsieur Jacques CALLAND, suppléant de Monsieur Jean-Yves BUCHOT au sein du comité syndical du SYDOM du JURA.

8

DE PRÉCISER que les autres représentants désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions

20h10 Départ de Monsieur BELLAT Stéphane

21. Redevance Spéciale d'enlèvement des déchets 2023 – Territoire desservi par la régie de collecte

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif de redevance spéciale d'enlèvement des déchets à 1,630 € par litre, par an, soit à titre indicatif, pour 2023 :

195,60 Euros/an pour un bac de 120 litres,
293,40 Euros/an pour un bac de 180 litres,
391,20 Euros/an pour un bac de 240 litres,
554,20 Euros/an pour un bac de 340 litres,
815,00 Euros/an pour un bac de 500 litres,
978,00 Euros/an pour un bac de 600 litres,
1222,50 Euros/an pour un bac de 750 litres.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. CONTENEURS COMMUNAUX – Redevance 2023 pour les collectes pluri-hebdomadaires des ordures ménagères en régie

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif pour la saison 2023 comme suit :

Tarif au litre de déchet (fixé par la Redevance Spéciale de l'année en vigueur) pondéré par le nombre de semaines concernées dans l'année, appliqué au volume de déchets du/des conteneur(s) collecté(s) par les services de la Communauté de communes.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

23. Déchetterie des Sablières de BOISSIA - Tarifs 2023 applicables pour l'élimination des déchets des professionnels

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2023 pour les entreprises, commerçants et artisans de la Communauté de Communes, à partir du premier m³ apporté, à :

| | | |
|-----------------|---|------------------------------------|
| Tout-venant | ⇒ | 25 €/ m ³ TTC |
| Déchets verts | ⇒ | 10 €/ m ³ TTC |
| Bois | ⇒ | 15 €/ m ³ TTC |
| Gravats | ⇒ | 18 €/ m ³ TTC |
| Ferraille | ⇒ | 0 € / m ³ TTC |
| Pneus déjantés | ⇒ | 0 € (quatre pneus maxi. par dépôt) |
| DEEE | ⇒ | 0 € |
| Carton | ⇒ | 0 € |
| Plâtre | ⇒ | 67,50€/ m ³ TTC |
| Plastiques durs | ⇒ | 15€/ m ³ TTC |

Et à partir de la première unité apportée :

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| Pneus poids lourds | ⇒ | 10€/ prix unitaire TTC |
| Pneus agricoles | ⇒ | 22,50€/ prix unitaire TTC |

Déchets ménagers spéciaux ⇒ (Conditionnement < 200 litres)

| Nature du déchet | Tarif TTC en €/Kg |
|-------------------------|--------------------------|
| Piles et accumulateurs | 0,00 |
| Ampoules et Néons | 0,00 |

| | |
|--------------------------------------------------------------|-------|
| Peintures, vernis, colles, emballages souillés | 0,74 |
| Solvants, diluants non chlorés | 0,45 |
| Aérosols | 2,03 |
| Acides minéraux | 1,21 |
| Bases | 1,21 |
| Phytoprotecteurs sauf chlorates et produits comburants | 1,76 |
| Produits chimiques non identifiés et produits de laboratoire | 3,41 |
| Produits chimiques divers, produits d'entretien | 0,76 |
| Solides et pâteux chlorés | 1,05 |
| Huile végétale | 0,00 |
| Huiles minérales | 0,125 |
| Extincteurs eau/poudre | 1,38 |
| Radiographies | 0,00 |
| Bouteilles de gaz | 2,60 |

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2023 pour les particuliers, entreprises, commerçants et artisans hors du périmètre Communauté de communes, à partir du premier m³ apporté, à :

10

Tout-venant ⇒ 30 €/ m³ TTC
 Déchets verts et bois ⇒ 20 €/ m³ TTC
 Gravats ⇒ 30 €/ m³ TTC

Déchets ménagers spéciaux, ferraille, huiles de vidange DEEE, carton, pneus et huiles de cuisine
 ⇒ Tarifs identiques à ceux appliqués aux professionnels de la Communauté de communes

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour – 0 contre – 0 abstentions

24. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2023 de ramassages supplémentaires des ordures des Hôtels, Restaurants et Commerces collectés en régie.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'EFFECTUER des ramassages supplémentaires hebdomadaires des bacs gris ou bleus du lundi 26 juin 2023 au vendredi 1er septembre 2023 pour les hôtels, restaurants et commerces dont la collecte des ordures ménagères est assurée en régie ;

DE FIXER le tarif de ramassage pour la période précitée comme suit :

| BAC GRIS | 1 ramassage supplémentaire | 2 ramassages supplémentaires |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| 120 litres | 37,33 € | 74,66 € |
| 180 litres | 51,38 € | 102,76 € |
| 240 litres | 74,65 € | 149,30 € |
| 340 litres | 105,75 € | 211,50 € |
| 500 litres | 155,54 € | 311,09 € |
| 750 litres | 233,26 € | 466,53 € |

| BAC BLEU | 1 ramassage supplémentaire | 2 ramassages supplémentaires |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| 120 litres | 18,66 € | 37,33 € |
| 180 litres | 27,99 € | 55,96 € |
| 240 litres | 37,34 € | 68,54 € |
| 340 litres | 52,88 € | 105,75 € |
| 500 litres | 77,75 € | 155,54 € |
| 750 litres | 116,63€ | 233,26 € |

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

25. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2023 Enlèvement dans les campings collectés en régie

11

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DEFINIR tel que récapitulé ci-dessous, 5 périodes de collecte pour la saison 2023, ainsi qu'un taux d'occupation des emplacements lié au classement par étoile des campings par période, taux qui sera retenu pour l'application de la redevance :

| Périodes de collecte | Taux d'occupation des emplacements de campings 1 et 2 étoiles | Taux d'occupation des emplacements de campings 3, 4 ou 5 étoiles |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 17 Avril au 28 avril 2023 (2 semaines) | 0% | 10% |
| 2 Mai au 26 Mai 2023 (4 semaines) | 0% | 20% |
| 29 Mai au 30 juin 2023 (5 semaines) | 10% | 40% |
| 3 Juillet au 12 Août 2023 (6 semaines) | 100% | 100% |
| 14 Août au 26 Août 2023 (2 semaines) | 10% | 40% |
| 28 Août au 8 septembre (2 semaines) | 0% | 10% |

DE PRÉCISER que les campings pourront faire le choix d'une fréquence de ramassage pour chacune des périodes selon les fréquences définies ci-dessous :

- 2 ramassages (1 gris – 1 bleu) / semaine
- 3 ramassages (2 gris – 1 bleu) / semaine
- 4 ramassages (3 gris – 1 bleu) / semaine
- 5 ramassages (4 gris – 1 bleu) / semaine
- 6 ramassages (5 gris – 1 bleu) / semaine
- 7 ramassages (6 gris – 1 bleu) / semaine

DE DIRE qu'une demande d'un 2^{ème} ramassage hebdomadaire des bacs bleus de la part d'un camping pour l'une et/ou l'autre des 5 périodes susvisées sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s) ;

DE DIRE qu'une demande de ramassage exceptionnelle de la part d'un camping 1 ou 2 étoiles avant le 31 mai ou au-delà du 28 Août sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale ;

D'AUTORISER les campings à changer ponctuellement, en cours de saison, la fréquence de ramassage/période, uniquement à la hausse, et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s) ;

DE FIXER pour la collecte estivale 2023 (du 17 Avril au 8 septembre), les tarifs de la redevance spécifique à :

- 5,42 €uros par emplacement/semaine pour 2 ramassages par semaine (1 Gris-1 Bleu),
- 5,83 €uros par emplacement/semaine pour 3 ramassages par semaine (2 Gris-1 Bleu),
- 6,25 €uros par emplacement/semaine pour 4 ramassages par semaine (3 Gris-1 Bleu),
- 6,64 €uros par emplacement/semaine pour 5 ramassages par semaine (4 Gris-1 Bleu),
- 7,13 €uros par emplacement/semaine pour 6 ramassages par semaine (5 Gris-1 Bleu),
- 7,51 €uros par emplacement/semaine pour 7 ramassages par semaine (6 Gris-1 Bleu),

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

26. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2023 d'enlèvement des ordures ménagères du hameau de Illay

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER pour la saison 2023, le montant de la participation du SICTOM du Haut Jura à 4 674,25 €.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget.

DE CHARGER Monsieur le Président signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

27. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2023 d'enlèvement des ordures ménagères

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'EFFECTUER les prestations pour le compte des entités citées ci-dessous,

DE FIXER le montant des participations suivantes :

- Régie de Vouglans : 15 950€

- Maison Familiales et Rurales de Doucier : 5 428,80€
- Office National des Forêts – Forêt domaniale de Bonlieu : 224,37€

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget.

DE CHARGER Monsieur le Président signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

28. PETITES VILLES DE DEMAIN – Demande de financement du poste de Chef de projet

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DEMANDER un financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires ;

| Dépenses éligibles | Recettes | | | | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| | Montant du financement ANCT/banque des Territoires à hauteur de 75% (max 40 000€) | | Montant du reste à charge des collectivités à hauteur de 25% | | |
| Salaire brut du chef de projet sur 12 mois | ANCT | Banque des Territoires | Terre d'Émeraude Communauté | Commune d'Arinthod | Commune de Moirans-en-Montagne |
| | 50% | 25% | 8,5% | 8,25% | 8,25% |
| 54 658,12 € | 27 329,06 € | 13 664,53 € | 4 645,94 € | 4 509,29 € | 4 509,29 € |

13

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches afférentes au programme ;

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 20 h 15